

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 11 h le 9 mars 2006.

Sont présents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 23 février 2006

Résolution n° E-2006-16

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 23 février 2006.

Adoptée à l'unanimité

Assises 2006 de l'UMQ

Résolution n° E-2006-17

De désigner M. Michel Giroux, membre du Comité exécutif et président de la Commission Développement économique et tourisme, pour participer aux assises 2006 de l'Union des municipalités du Québec les 27, 28 et 29 avril 2006 au Centre des congrès de Québec et d'accepter de défrayer les frais nécessaires à sa participation.

Référence : Mémoire du 27 février 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-41
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité.

Chambres de commerce du territoire métropolitain

Résolution n° E-2006-18

De renouveler, sur réception d'avis de renouvellement, l'adhésion corporative de la CMQ à la Chambre de commerce italienne au Canada (section Québec), la Chambre de commerce française au Canada (section Québec), ainsi qu'à la Jeune chambre de commerce de Québec, et ce, pour l'année 2006.

D'adhérer à la Chambre de commerce de Lévis, à la Chambre de commerce de l'Île-d'Orléans, à la Chambre de commerce de Québec et à la Chambre de commerce régionale des entrepreneurs de Québec et ce, pour l'année 2006.

De désigner comme délégués de la CMQ auprès de ces Chambres les représentants ci-après mentionnés et de les autoriser à participer aux activités de ces chambres et à encourir les frais nécessaires à leur participation :

- d'office, la présidente de la CMQ, Mme Andrée P. Boucher, la vice-présidente du comité exécutif de la CMQ, Mme Danielle Roy Marinelli et advenant leur absence ou empêchement à assister à une activité, les personnes qu'elles pourront choisir pour les remplacer parmi les autres membres siégeant au conseil de la CMQ.
- d'office, le président ou la présidente de la commission Développement économique et tourisme et en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président ou la vice-présidente de cette commission et advenant leur absence ou empêchement de participer à une activité, la personne que le président ou la présidente ou le vice-président ou la vice-présidente pourra choisir parmi les autres membres de la commission siégeant au conseil de la CMQ.

Référence : Mémoire du 16 février 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-42
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'un appel d'offres pour l'imagerie satellitaire

Résolution n° E-2006-19

D'accepter le devis d'appel d'offres pour la production d'une image satellitaire ou aéroportée.

D'accepter de procéder selon le système d'évaluation et de pondération des offres et la grille concernant l'évaluation des offres qui seront présentées.

D'autoriser le lancement du processus d'appel d'offres public pour l'obtention de ces services conformément au devis élaboré à cet effet.

De former un comité de sélection pour évaluer les offres et faire une recommandation sur la base des critères identifiés à la grille d'évaluation. Ce comité est composé de messieurs Gaétan Laberge de la MRC de La Côte-de-Beaupré, Pierre-Alexandre Côté de la MRC de L'Île-d'Orléans, Michel Pilon de la MRC de La Jacques-Cartier, Sébastien Roy de la Ville de Lévis, Clément Bédard de la Ville de Québec, Bruno Labonté de la CMQ.

Référence : Mémoire du 3 mars 2006
Responsable : Conseiller en géomatique

Adoptée à l'unanimité.

Rémunération aux élus siégeant sur une commission

Les membres du Comité exécutif poursuivent les discussions amorcées à la séance précédente relativement à la rémunération aux élus siégeant sur une commission de la CMQ et conviennent de continuer celles-ci lors de la séance du 23 mars prochain.

Bordereau d'information

Résolution n° E-2006-20

De prendre acte du bordereau d'information en date du 9 mars 2006 contenant les documents suivants :

- a) Lettre du 16 décembre 2005 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la municipalité régionale de comté de Portneuf, monsieur Michel Matte, eu égard à la conformité du règlement n° 279 visant principalement à modifier les dispositions pénales du règlement de contrôle intérimaire n° 208 relatif au contrôle des interventions forestières en territoire privé (bordereau d'information du Comité exécutif du 24 novembre 2005 – Item 5 b).
- b) Lettre du 2 mars 2006 de M. Marc Rondeau adressée à M. Roger Lefebvre de la Commission de protection du territoire agricole laquelle faisait suite à la lettre adressée par ce dernier le 22 février 2006 en rapport avec la révision des schémas d'aménagement.
- c) Note du 3 mars 2006 de M. François Trudel, coordonnateur au développement économique de la CMQ, adressée à M. Marc Rondeau, en référence à la première rencontre du Comité régional ACCORD – région de la Capitale-Nationale.
- d) Résolution de la MRC de La Côte-de-Beaupré datée du 22 février 2006 en référence au Parc Aquarium et Jardin zoologique de Québec

Référence : Bordereau d'information du 9 mars 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE